ANNEXE 4

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

SIEOM
DU GROUPEMENT DE MER

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Année 2025

Document établi le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

Sommaire

1. CONTEXTE ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE 3

1.1 LES COMMUNES ADHERENTES 3

1.2 SERVICES ASSURES PAR LE SIEOM 3

1.3 DEMOGRAPHIE 3

1.4 LES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DU SIEOM 4

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES 5

2.1 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS 5
2.1.1 Les collectes en porte à porte 5
2.1.1.1 La collecte des ordures ménagères 6
2.1.1.2 La collecte des emballages ménagers recyclables. 6
2.1.1.3 Mise à disposition des contenants 6
2.1.2 La collecte en points d'apport volontaire du verre, des textiles 7
2.1.3 La collecte en déchetteries 8
2.1.4 La collecte des déchets non ménagers 10
2.1.5 Les tonnages collectés et leur évolution 11
2.1.5.1 Les tonnages globaux 11
2.1.5.2 Zoom sur les tonnages des déchetteries 13

2.2 LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS 15
2.2.1 Le traitement des ordures ménagères 15
2.2.1.1 L'incinération des Ordures Ménagères 15
2.2.1.2 Le traitement des OM lors des fermetures de l'UIOM de Vernou 16
2.2.2 Le traitement des emballages ménagers 16
2.2.2.1 Traitement des emballages ménagers issus de la collecte en porte à porte 16
2.2.2.2 Evolution des tonnages de recyclables expédiées 17
2.2.2.3 Evolution des tonnages de refus de tri 18
2.2.3 Le Traitement des déchets issus des déchetteries 19
2.2.4 Le compostage individuel. 20
2.2.5 Les actions de communication 21

3. LES INDICATEURS FINANCIERS 22

3.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 22
3.1.1 Tableau des dépenses de fonctionnement 2025 22
3.1.2 Tableau des recettes de fonctionnement 2025 23

3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 24
Tableau des dépenses d'investissement 2025 24
3.2.1 Tableau des recettes d'investissement 2025 24

3.3 LE FINANCEMENT DU SERVICE 24

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

1. CONTEXTE ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

Le présent rapport 2025 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets a été élaboré en vertu notamment du code général des collectivités territoriales et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers sur les activités du SIEOM du Groupement de Mer en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères, du verre, des emballages recyclables et journaux /magazines, ainsi que la gestion des déchetteries.

1.1 LES COMMUNES ADHERENTES

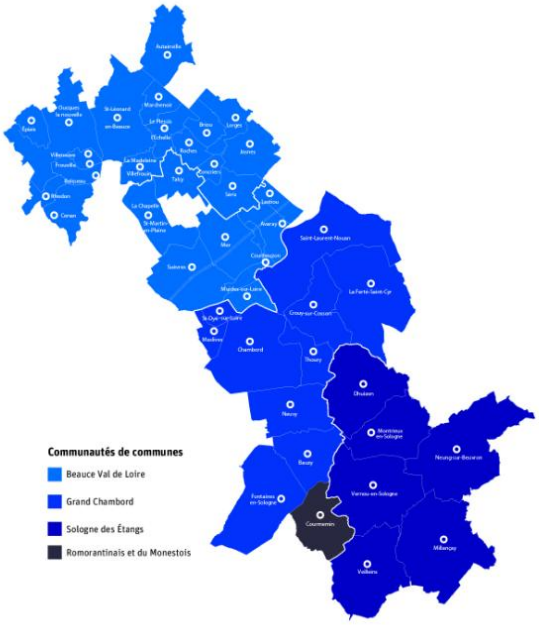

Au 1er janvier 2025, le S.I.E.O.M. du groupement de MER regroupait 42 communes, de 4 communautés de communes différentes, à savoir :

- Sologne des Etangs représentant les communes de Neung/Beuvron, Vernou en Sologne, Montrieux en Sologne, Millançay, Dhuizon et Veilleins.
- Grand Chambord représentant les communes de Bauzy, Chambord, Crouy/Cosson, Fontaines en Sologne, La Ferté St Cyr, Maslives, Neuvy, St Dyé/Loire, St Laurent-Nouan, Thoury.
- Beauce Val de Loire représentant les communes de: Avaray, Courbouzon, La Chapelle St Martin, Lestiou, Mer, Muides/Loire, Suèvres, Talcy, Autainville, Boisseau, Briou, Conan, Concriers, Epiais, Josnes, Lorges, La Madeleine-Villefrouin, Marchenoir, Oucques la Nouvelle, Le Plessis l'Echelle, Roches, Rhodon, St Léonard en Beauce, Seris, Villeneuve-Frouville.
- Romorantinais et du Monestois représentant la commune de Courmemin.

(Retrait de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire au 31 décembre 2023 pour les communes de Saint-Laurent des Bois, Binas et la commune déléguée de Tripleville).

1.2 SERVICES ASSURES PAR LE SIEOM

Le SIEOM assure l'ensemble des compétences relatives au service public de collecte et de traitement des déchets ménagers comprenant :

- La collecte des Ordures Ménagères et la collecte sélective des emballages ménagers, du papier et du verre.
- La gestion et la construction des déchetteries.
- Le traitement des Ordures Ménagères.
- Le tri des emballages ménagers.
- Les actions de communication et de prévention.

1.3 DEMOGRAPHIE

Population désservie (population DGF 2025)					
AUTAINVILLE	478	LA CHAPELLE	723	RHODON	123
AVARAY	740	LA FERTE St CYR	1204	ROCHES	70
BAUZY	300	LA MADELEINE VILL	35	St DYE	1249
BOISSEAU	106	LE PLESSIS L'ECH	66	St LAURENT-NOUAN	4465
BRIOU	160	LESTIOU	309	St LEONARD EN B	672
CHAMBORD	109	LORGES	376	SERIS	417
CONAN	168	MARCHENOIR	717	SUEVRES	1666
CONCRIERS	197	MASLIVES	686	TALCY	283
COURBOUZON	461	MER	6580	THOURY	469
COURMEMIN	548	MILLANCAY	820	VERNOU	629
CROUY / COSSON	587	MONTRIEUX	709	VEILLEINS	182
DHUIZON	1301	MUIDES / LOIRE	1336	VILLENEUVE FROUV	71
EPIAIS	134	NEUNG / BEUVRON	1378	Total	34155
FONTAINES EN S	688	NEUVY	342		
JOSNES	931	OUCQUES	1670		

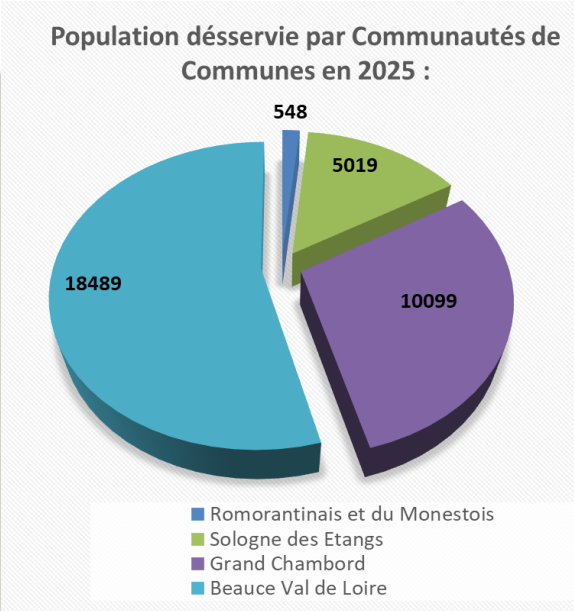

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

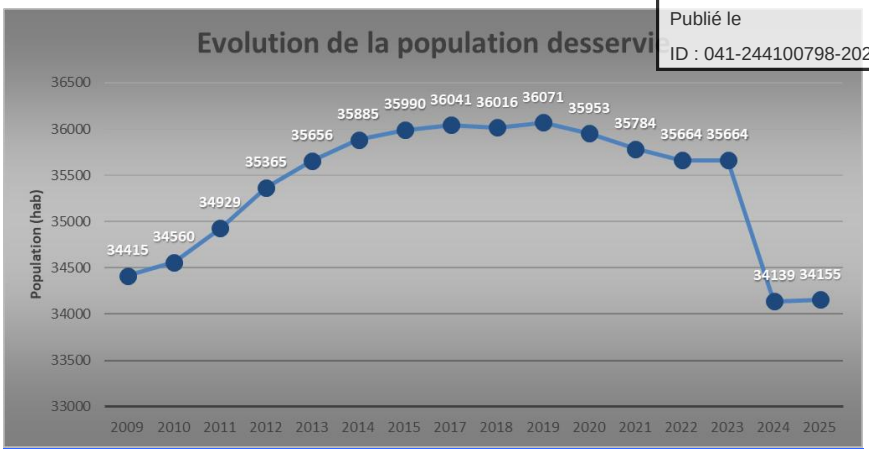

1.4 LES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DU SIEOM



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

2.1.1 Les collectes en porte à porte

Le SIEOM du groupement de Mer a repris le service collecte en porte à porte en régie depuis le 19 août 2002.

Le SIEOM assure les missions suivantes :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers sur toutes les voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique couvrant le territoire du SIEOM de MER.
- L'évacuation des Ordures ménagères jusqu'aux usines d'incinération de VERNOU-EN-SOLOGNE et de BLOIS (Valcante).
- L'évacuation des emballages ménagers jusqu'à un quai de transfert (la chaussée Saint-Victor jusqu'en mars 2005 puis Mur de Sologne après l'incendie du quai de transfert de la Chaussée).

Depuis le 1er juin 2014, la collecte est réalisée avec une benne équipée d'un bras latéral robotisé sur 70% du territoire (36 communes sur 42). Le service est organisé en double poste à savoir des collectes le matin (5h -12h) et des collectes d'après-midi (12h30 – 19h30).



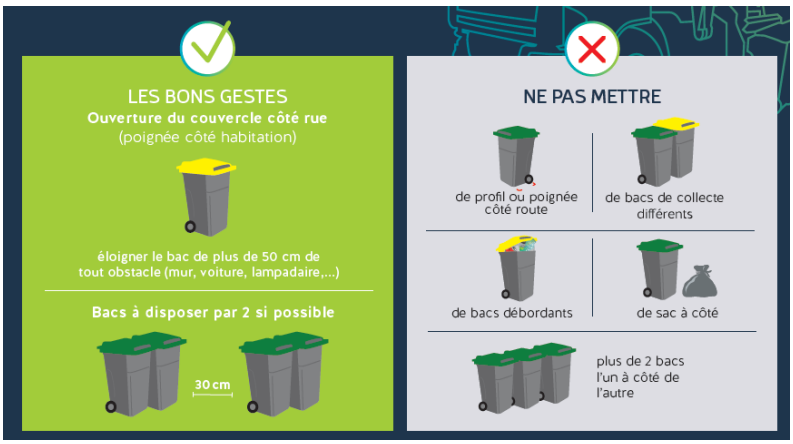

Le camion est équipé d'un bras robotisé qui assure la saisie des bacs sans l'intervention des agents. Des caméras permettent au chauffeur, seul dans sa tournée, de se guider depuis la cabine. Le bon déroulement des collectes avec ce type de camion dépend beaucoup du positionnement correct des bacs

7 tournées sont réalisées quotidiennement du lundi au vendredi (dont 2 réalisées pour le compte du syndicat VALECO). Le syndicat dispose de 6 bennes traditionnelles 26 Tonnes à chargement arrière et 4 bennes 26 tonnes à chargement latéral.

En 2025, **191 175 kilomètres** ont été parcourus par les bennes du SIEOM pour la collecte des ordures ménagères et des emballages. La consommation moyenne des bennes en carburant est d'environ 57.5 L pour 100 kilomètres.

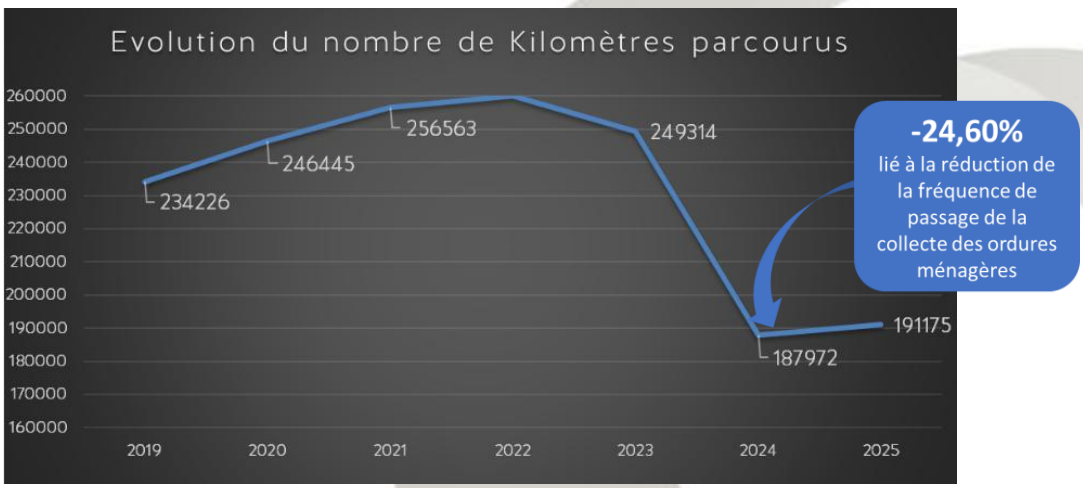

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.1.1.1 La collecte des ordures ménagères

Sont considérées comme ordures ménagères les déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages : les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, cendres, chiffons, balayures et résidus divers.



Depuis le 1er janvier 2024, les ordures ménagères sont collectées tous les 15 jours pour toutes les communes en porte à porte, hormis pour certains sites particuliers (1 fois par semaine – commerces de bouche, centre-ville de Mer). Les jours de collecte sont fonction du découpage en secteurs du territoire intercommunal. La présentation de ces déchets en vue de leur collecte s'effectue en bacs verts fournis par le SIEOM.

2.1.1.2 La collecte des emballages ménagers recyclables.



La collecte sélective des emballages ménagers a démarré en 2003 sur l'ensemble du territoire du SIEOM.

Au 1er janvier 2024, le papier à rejoint le bac jaune !

Les emballages ménagers recyclables sont collectés une fois tous les 15 jours pour toutes les communes. Les jours de collecte sont fonction du découpage en secteurs du territoire intercommunal. La présentation de ces déchets en vue de leur collecte s'effectue en bacs dont la cuve est grise et le couvercle est jaune, fournis par le SIEOM. Pour les foyers éloignés du service de collecte, le SIEOM fournit des sacs jaunes.



2.1.1.3 Mise à disposition des contenants

Chaque foyer est doté de 2 bacs : un jaune pour la collecte sélective des emballages ménagers et un vert pour la collecte des ordures ménagères.

Au cours de l'année 2002, 28 992 bacs jaunes et verts, fournis par la société Schaëffer ont été distribués par les communes aux habitants. Depuis, plusieurs commandes de bacs ont été effectuées afin de doter les nouveaux administrés s'installant sur l'une des communes du SIEOM ou pour échanger les contenants cassés.

En 2019, il a été décidé de doter deux secteurs de collecte de bacs à pointe diamant afin de commencer à renouveler un parc de bacs vieillissants tout en améliorant les conditions de travail des agents. Ainsi, de novembre 2019 à février 2020, les habitants des communes d'Oucques la Nouvelle, Avaray, Courbouzon, Seris et Lestiou ont été dotés en bacs à préhension de type Pointe diamant. Les anciens bacs encore en bon état ont été lavés et désinfectés pour être redistribués dans les autres communes en fonction de la demande.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

Quantités et volumes des bacs achetés en 2025 :

Désignation	Quantité	Désignation	Quantité
Bac 120 litres vert (OM)		Bac 120 litres jaune (Emb)	
Bac 120 litres vert pointe diamant (OM)		Bac 120 litres jaune pointe diamant (Emb)	
Bac 140 litres vert (OM)		Bac 140 litres jaune (Emb)	
Bac 140 litres vert pointe diamant (OM)		Bac 140 litres jaune pointe diamant (Emb)	
Bac 180 litres vert (OM)		Bac 180 litres jaune (Emb)	
Bac 180 litres vert pointe diamant (OM)		Bac 180 litres jaune pointe diamant (Emb)	
Bac 240 litres vert (OM)	300	Bac 240 litres jaune (Emb)	200
Bac 240 litres vert pointe diamant (OM)	50	Bac 240 litres jaune pointe diamant (Emb)	
Bac 360 litres vert (OM)	50	Bac 360 litres jaune (Emb)	100
Bac 360 litres vert pointe diamant (OM)		Bac 360 litres jaune pointe diamant (Emb)	30
Bac 770 litres vert (OM)	50	Bac 770 litres jaune (Emb)	50
Bac 660 litres vert pointe diamant (OM)		Bac 660 litres jaune pointe diamant (Emb)	
		Total	830

La conteneurisation de la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers permet d'améliorer la propreté dans les rues et les conditions de travail des agents chargés de la collecte.

2.1.2 La collecte en points d'apport volontaire du verre, des textiles

Ces collectes sont réalisées en apport volontaire. L'ensemble des prestations de collecte des points d'apport volontaire pour le verre a été confié à la société Soccoim Onyx (Veolia Propreté).

Depuis 2013, le syndicat a repris en charge l'organisation de la collecte des textiles sur son territoire. La collecte des textiles est réalisée par la société SNR 41 pour l'ensemble des bornes, hormis celle située sur la commune de Marchenoir qui est collectée par la société le Relais.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'ensemble des conteneurs situés sur le territoire du Syndicat.

COMMUNES	Verre	Textiles	COMMUNES	Verre	Textiles
AUTAINVILLE	2		MASLIVES	2	1
AVARAY	3	1	MER	17	6
BAUZY	1	1	MILLANCAY	2	1
BOISSEAU	1	1	MONTRIEUX	2	1
BRIOU	1		MUIDES / LOIRE	7	1
CHAMBORD	5		NEUNG / BEUVRON	7	2
CONAN	1		NEUVY	2	
CONCRIERS	1		OUCQUES	9	3
COURBOUZON	2		RHODON	1	
COURMEMIN	3	1	ROCHES	1	
CROUY / COSSON	2	1	ST DYE SUR LOIRE	3	
DHUIZON	5	2	ST LAURENT DES BOIS	1	
EPIAIS	1		ST LAURENT NOUAN	15	5
FONTAINES EN SOLOGNE	2	1	ST LEONARD	2	1
JOSNES	3	2	SERIS	1	1
LA CHAPELLE ST MARTIN	2	1	SUEVRES	5	1
LA FERTE ST CYR	3	1	TALCY	2	
LA MADELEINE VILLEFROUIN	2	1	THOURY	2	
LE PLESSIS L'ECHELLE	1		VEILLEINS	1	1
LESTIOU	2		VERNOU EN SOLOGNE	2	1
LORGES	1	1	VILLENEUVE	1	1
MARCHENOIR	3	1	TOTAL	132	40



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.1.3 La collecte en déchetteries

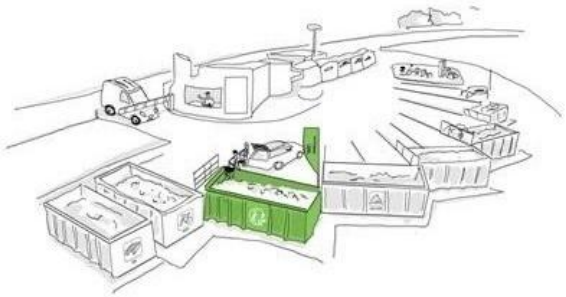

La mise en place des déchetteries répond principalement à 3 objectifs :

- supprimer la collecte en porte à porte des encombrants,
- permettre aux administrés d'évacuer leurs déchets non admis aux ordures ménagères,
- valoriser les déchets par un tri soigné en vue de leur recyclage.

Maillage des déchetteries :

Les habitants du syndicat ont accès à 7 déchetteries gérées par le SIEOM et localisées comme suit :



Dans plusieurs cas et afin de réduire la distance d'accès, des conventions ont été signées, afin d'autoriser l'accès de certains habitants du SIEOM à des déchetteries d'autres syndicats. C'est le cas pour :

- Les habitants de Maslives et St Dyé ayant accès à la déchetterie de Montlivault,
- Les habitants de Bauzy, Chambord, Fontaines et Neuvy ayant accès à la déchetterie de Bracieux.

Les déchets acceptés sur les déchetteries :



Les déchets banals : les cartons (ouverts et démontés), les ferrailles, le tout-venant (bois peint ou vernis – matelas – sommiers – plastique – meubles : le volume devra être réduit au maximum – meubles démontés par exemple)

Les déchets verts : Tontes, tailles (la longueur maximale des branchages sera de 1 m) le produit devra être propre (pas de plastique, grillage, fil de fer, béton).

Les déchets inertes : gravats (pierre, brique, terre etc…), céramiques (appareils sanitaires).

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

- ✓ <u>Les Déchets Diffus Spécifiques :</u> peinture, vernis, colles, résines, cire, polish pâteux, graisses, solvants (white-spirit, anti-gel, essence de térébenthine, liquide de frein, décapant, produits de traitement du bois), phytosanitaires (désherbants (sauf chlorate de soude), herbicide, fongicide, insecticide, raticide, engrais), aérosols (non munis d'un signe « protection de la couche d'ozone), acides et bases, produits non identifiés (produit dont l'usager ne connaît pas la composition).
- ✓ <u>Les Déchets d'Equipement Electroniques et Electriques (DEEE) :</u> Gros électroménager Hors Froid et Froid (frigidaire, machine à laver, climatiseur, four, plaques de cuisson, etc.), petits appareils en mélange (téléphone, four micro-ondes, grille-pain, calculatrice, imprimante, magnétoscope, chaine Hi-Fi, etc.), néons et ampoules basses consommations, piles et accumulateurs

- ✓ <u>Les Déchets de Textiles et de linge de maison et chaussures (TLC) :</u> tout vêtements, couettes, serviettes, chaussures, etc. quel que soit leur état d'usure. Ces derniers seront à déposer de préférence dans des sacs 30L.

- ✓ <u>Les Radiographies :</u> Les radiographies anciennes sont acceptées car elles sont traitées à l'argent (les radiographies numériques utilisées actuellement peuvent être déposées dans le bac à ordure ménagères).

Quantités maximales acceptées par dépôt : peinture : 30 litres, phytosanitaires : 1 litre ou 1 kilogramme, néons : 5 unités, produit non identifié : 1 litre, solvant : 5 litres, acides et bases : 1 litre, aérosols : 5 unités.

Les déchets formellement interdits sont : les éléments entiers de voitures et / ou de camions, les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les produits explosifs ou radioactifs, les bonbonnes de gaz liquéfié, les déchets anatomiques ou infectieux, les déchets d'activité de soins, les extincteurs, les déchets contenant de l'amiante libre ou liée et les pneus.

L'accès est strictement réservé aux particuliers habitants le territoire du SIEOM ou aux administrés habitant dans des communes ayant une convention pour l'accès aux déchetteries du SIEOM. L'accès est limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Sont admis les tracteurs avec benne portée. Le dépôt est limité à 2m^3 par jour.

Horaires d'ouverture des déchetteries :

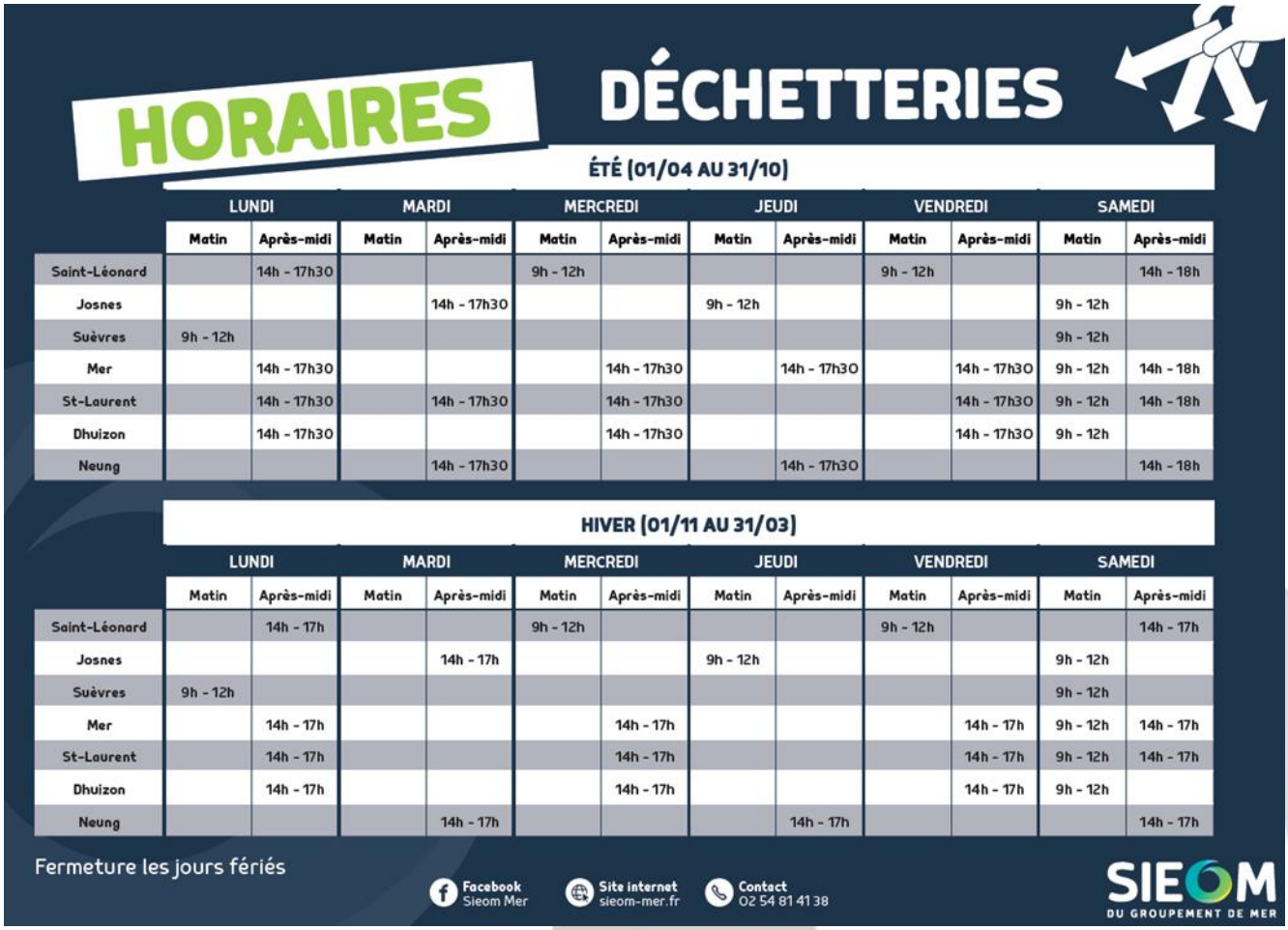

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

Fréquentation :

	2025
Mer	32982
St Laurent	37857
St Léonard	9176
Dhuizon	6647
Neung	5408
Suèvres	4125
Josnes	3632
Total	99827

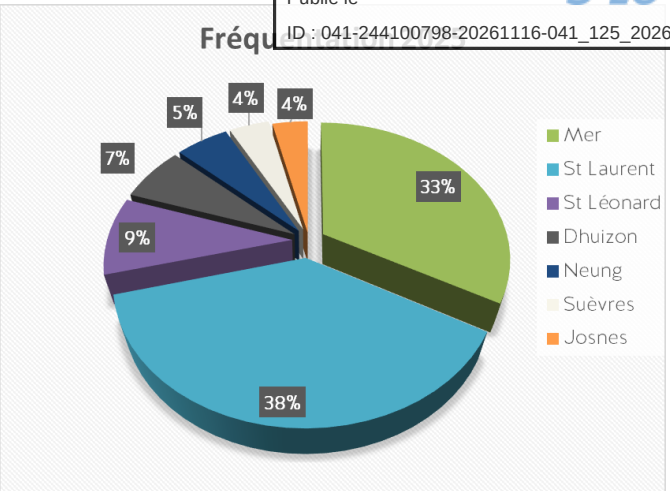

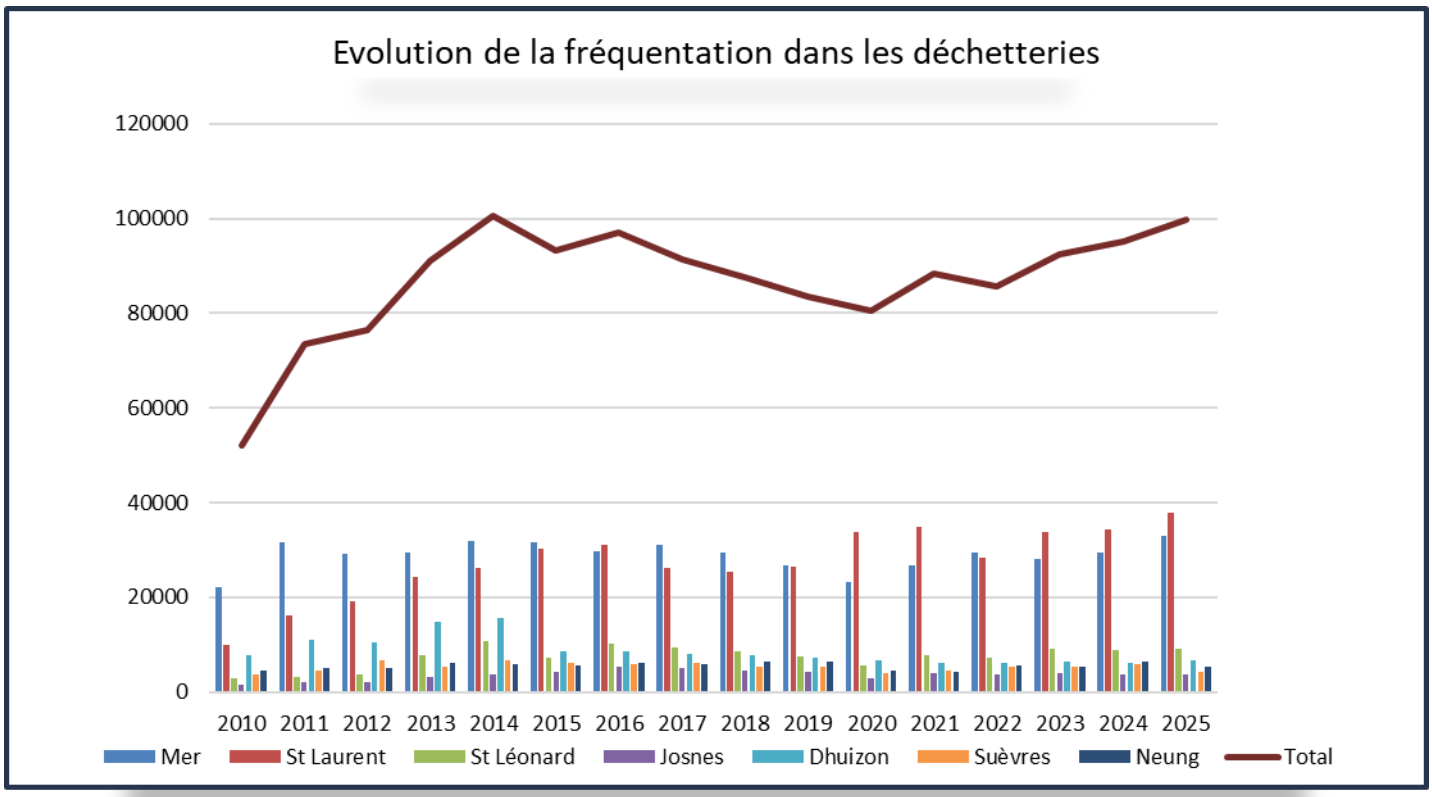

De nombreux problèmes de dégradation des déchetteries, de vols des métaux et des batteries ont encore été répertoriés sur chaque site en 2025. Cependant, depuis l'installation d'une clôture électrique sur la déchetterie de Saint-Laurent, en novembre 2015, aucun acte de vandalisme ou de vol n'a été constaté sur ce site.

2.1.4 La collecte des déchets non ménagers

Les déchets assimilables aux déchets ménagers provenant des commerces et petites entreprises des communes du SIEOM sont pris en charge en même temps que la collecte des ordures ménagères et des emballages dès lors que leur qualité, volume ou quantité n'entraîne pas de sujétions particulières de prise en charge, de transport ou de traitement. Ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou la redevance spéciale.

Les autres établissements pour qui la qualité, la quantité ou la nature des déchets entraînent des sujétions particulières de prise en charge, passent des contrats avec des prestataires privés.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.1.5 Les tonnages collectés et leur évolution

2.1.5.1 Les tonnages globaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Ordures Ménagères	7 746.94	7 797.62	7 527.40	7 172.46	5 969.20	5 827.84	-2.4%
Verre	1 341.18	1 342.46	1 327.90	1 323.88	1 348.56	1 393.54	3.3%
Papier / journaux-magazines	472.20	441.20	382.50	348.82	-	-	
Emballages ménagers	1 151.18	1 320.77	1 408.52	1 507.64	2 126.25	2 118.68	-0.4%
Textiles	107.50	130.96	122.42	119.27	128.77	126.73	-1.6%
Total collecte sélective	3 072.06	3 235.39	3 241.34	3 299.61	3 603.58	3 638.95	1.0%
Déchetteries	8 669.65	10 215.61	9 000.34	9 445.40	10 165.08	10 447.90	2.8%
Total	19 488.65	21 248.62	19 769.08	19 917.46	19 737.86	19 914.69	0.90%

La diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères au 1er janvier 2024, a eu une incidence significative sur les tonnages collectés :

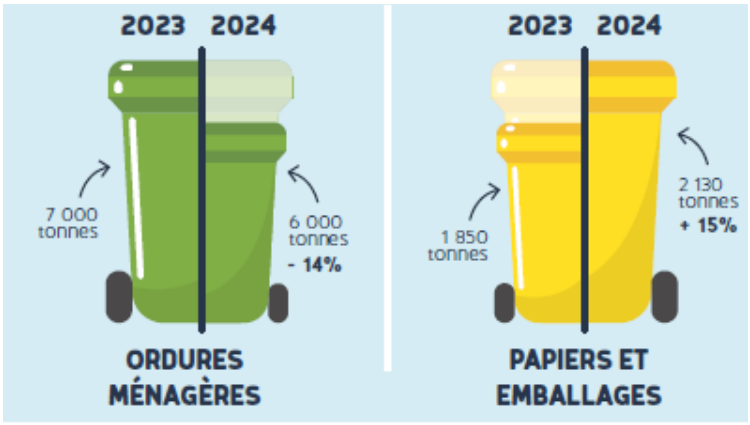

Répartition des tonnages par type de collecte :

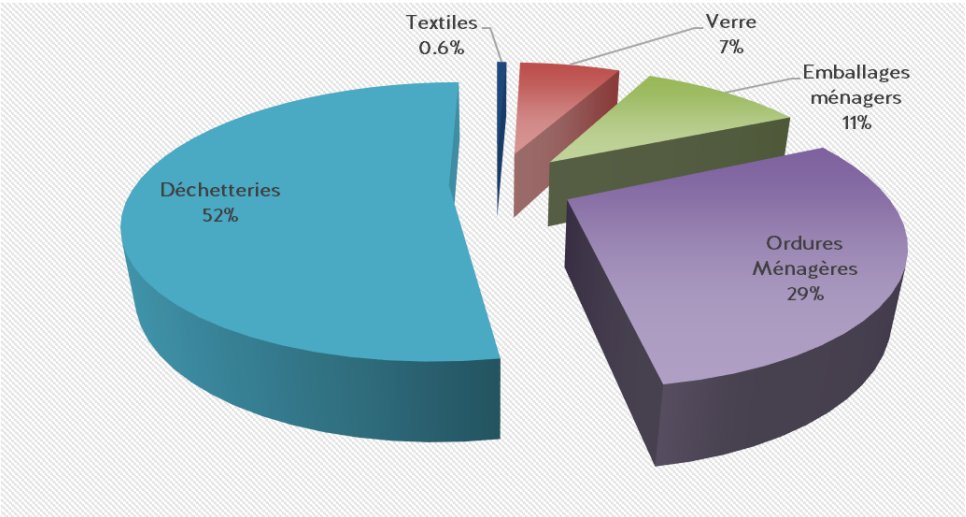

Ratios par Kg/an et par habitant :

	Tonnage 2025	soit en Kg/an/habitant (Population contrat
Ordures Ménagères	5827.84	181.85
Verre	1393.54	43.48
Papier / journaux-magazines	0	0.00
Emballages ménagers	2118.68	66.11
Textiles	126.73	3.95
Total Collecte sélective	3638.95	113.55
Sous-Total	9466.79	295.39
Déchetteries	10447.898	326.01
Total	19 914.69	621.40

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

Evolution des tonnages collectés depuis 2004 :

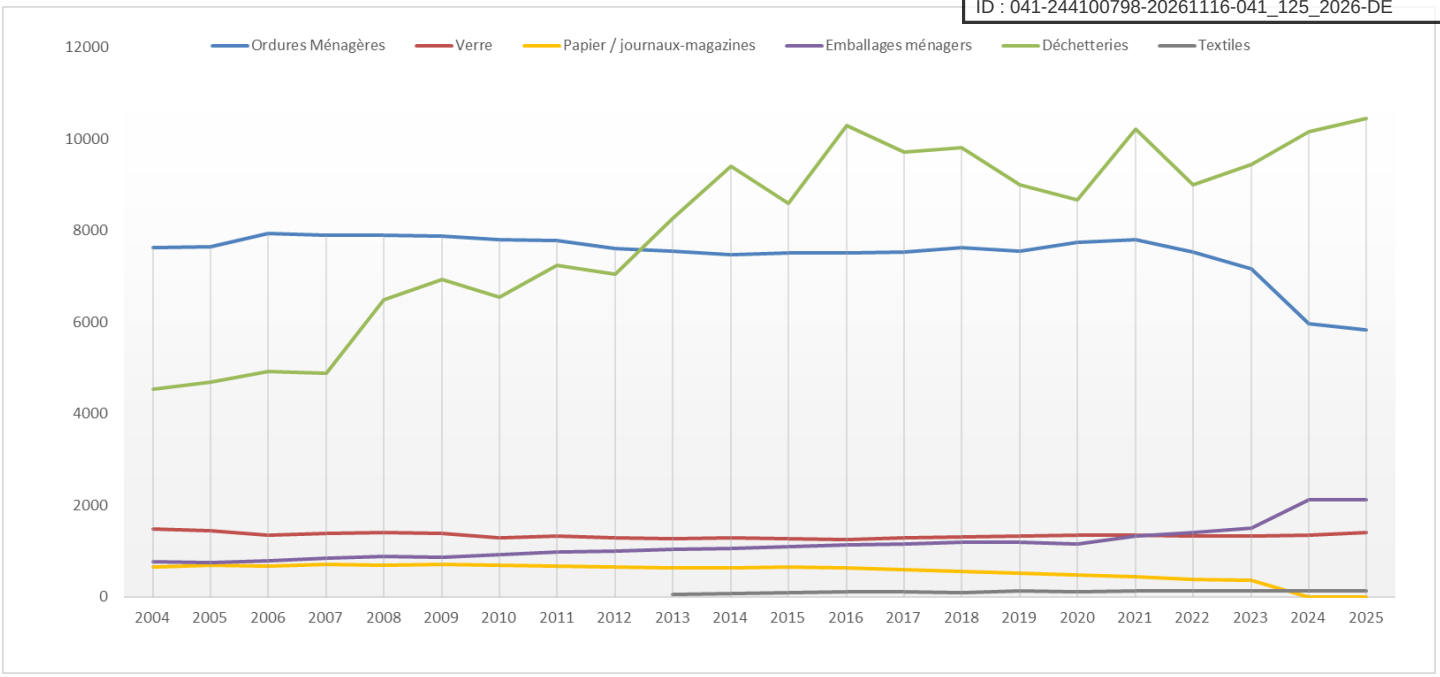

Répartition par type de déchets :

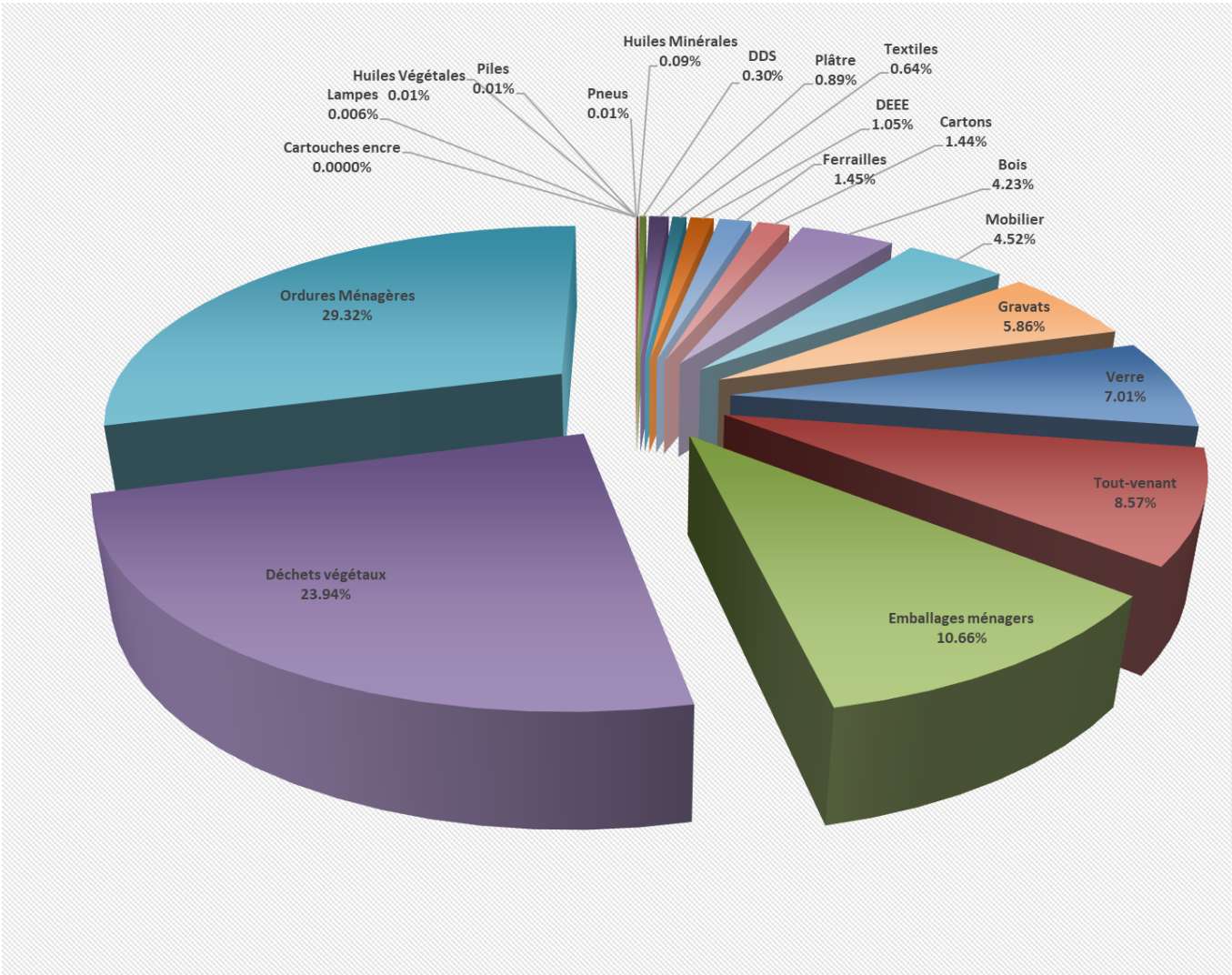

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

Les tonnages collectés en 2025 sur chaque déchetterie :

	Mer	St Laurent	St Léonard	Josnes	Dhuizon	Suèvres	Neung	Total
Déchets végétaux	1 926.16	1 731.16	472.82	128.10	196.98	109.00	195.38	4759.6
Tout-venant	440.72	471.42	228.62	114.58	196.56	82.96	167.94	1702.8
Gravats	-	500.48	295.04	88.68	113.18	84.26	83.08	1164.72
Mobilier	271.50	252.78	121.44	-	122.90	34.44	94.98	898.04
Bois	207.52	215.32	110.50	88.96	100.34	43.14	75.88	841.66
Métaux	99.10	67.10	25.86	17.04	39.36	10.16	28.92	287.54
Cartons	73.70	73.50	45.38	19.34	32.80	15.62	26.42	286.76
Plâtre	47.86	49.67	25.08	17.07	17.65	5.74	13.03	176.1
DEEE	81.12	33.00	24.86	14.24	30.16	-	26.30	209.661
DDS	18.92	14.98	8.39	3.63	7.87	-	6.61	60.402
ABJ / JJ	2.92	2.12	1.02	-	1.21	0.43	0.73	8.43
ASL	3.55	5.71	1.51	0.59	1.87	-	1.96	15.19
ABJ Th	0.83	1.40	0.23	-	0.24	-	0.56	3.26
Laine de verre	2.44	-	1.22	-	-	0.34	1.04	5.04
Laine de roche	0.60	-	0.14	-	-	-	0.16	0.9
Amiante	2.94							2.94
Huiles M	6.33	5.30	1.97	1.37	2.22	-	1.37	18.556
Huiles V	0.17	1.06	-	-	0.27	-	0.12	1.632
Piles	0.509	0.95	0.32	-	0.32	-	0.19	2.29
Néons	0.122	0.470	0.166	-	0.195	-	0.157	1.11
Cartouches encre	-	-	-	-	-	-	-	0
CD/DVD	-		-	-	-	-	-	0
Pneus	1.267	-	-	-	-	-	-	1.267
	3188.28	3 426.42	1 364.56	493.60	864.12	386.09	724.82	10 447.90

Répartition des tonnages par type de déchets :

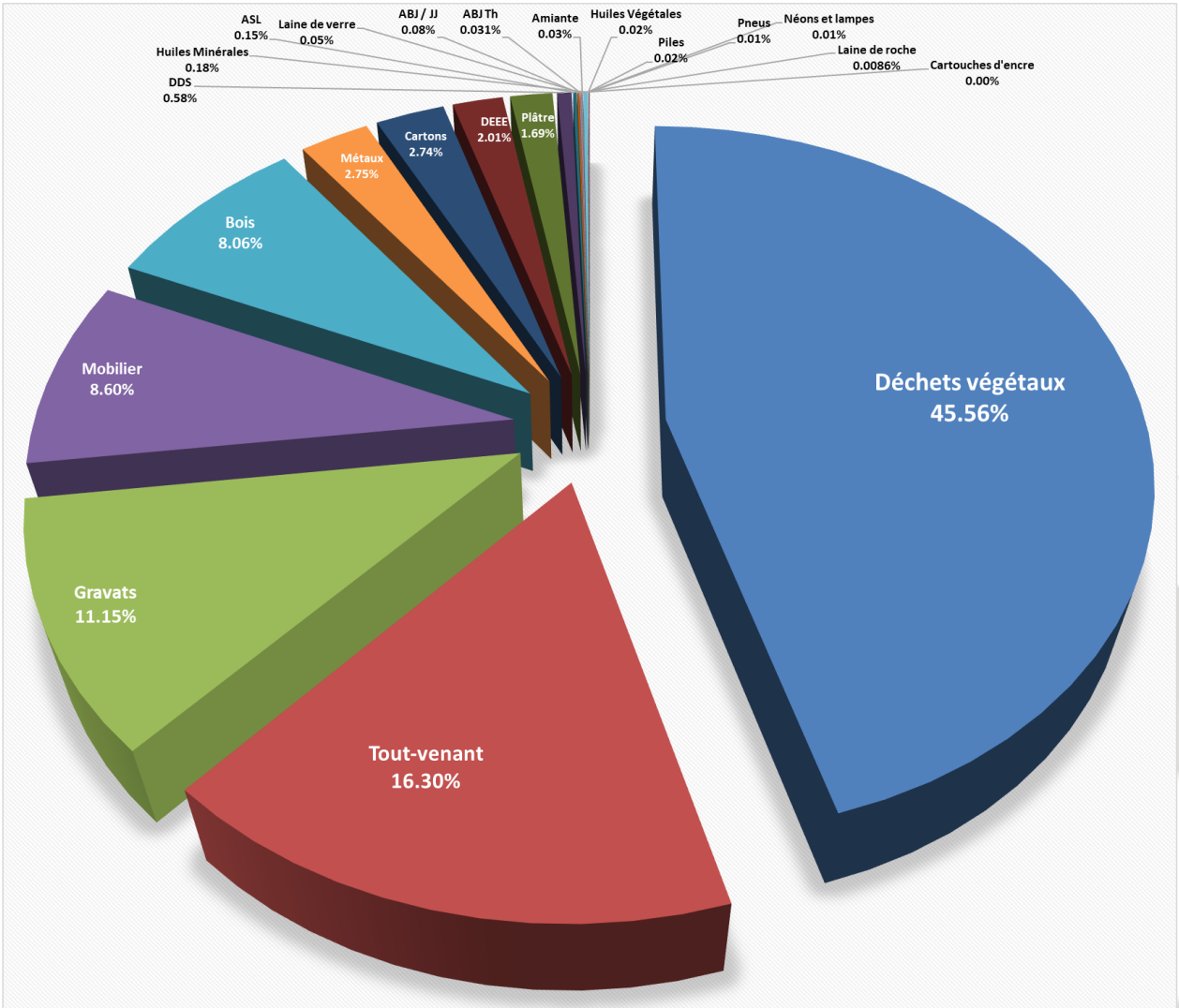

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

Evolution des tonnages des déchets collectés en déchetteries :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024
Déchets végétaux	3 610.80	4 227.55	3 778.28	4 024.72	4 610.87	4 759.60	3.2%
Tout-venant	2 046.94	2 300.30	2 092.20	1 859.36	1 719.00	1 702.80	-0.9%
Gravats	933.14	1 201.89	1 202.26	1 156.46	1 172.44	1 164.72	-0.7%
Bois	590.48	699.09	610.40	625.22	764.58	841.66	10.1%
Ferrailles	332.04	353.90	272.98	261.05	275.88	287.54	4.2%
Cartons	242.38	276.80	275.15	282.76	311.50	286.76	-7.9%
Plâtre			1.34	135.63	118.87	176.10	48.1%
DEEE	214.71	231.15	198.84	191.74	214.05	209.66	-2.0%
Mobilier	613.06	829.90	739.52	824.40	852.30	898.04	5.4%
DDS	63.41	69.89	58.96	49.54	55.00	60.40	9.8%
ABJ / JJ					10.24	8.43	-17.7%
ASL					23.11	15.19	-34.3%
ABJ Th					7.06	3.26	-53.8%
						5.04	
						0.90	
Amiante				7.44	-	2.94	
Huiles Minérales	16.92	18.27	10.98	17.82	18.05	18.56	2.8%
Huiles Végétales	1.65	2.18	1.90	1.47	1.82	1.63	-10.1%
Piles	1.21	2.85	1.05	2.00	2.60	2.29	-11.8%
Lampes	0.63	0.78	0.61	0.85	1.19	1.11	-6.6%
Cartouches encre	0.22	-	-	-	0.25	-	-100.0%
Pneus	2.03	1.08	17.66	4.93	6.29	1.27	-79.9%
Total	8 669.65	10 215.61	9 262.12	9 445.40	10 165.08	10 447.90	2.78%

DDS = Déchets Diffus Spécifiques
DEEE =Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

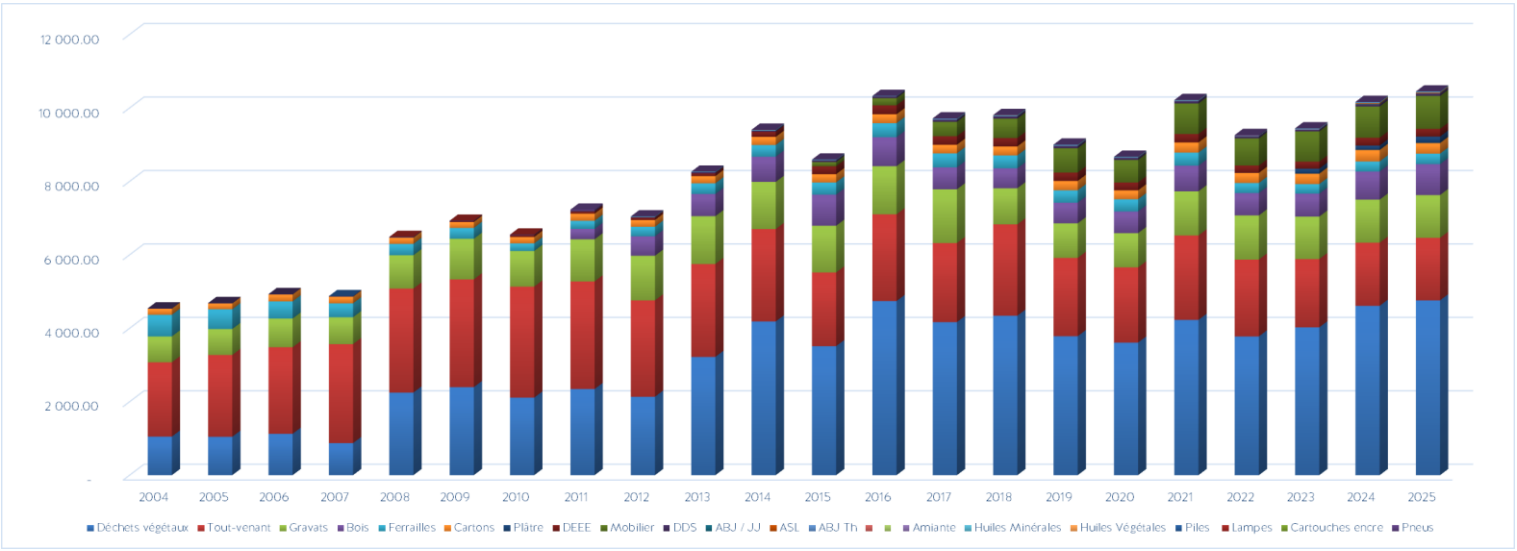

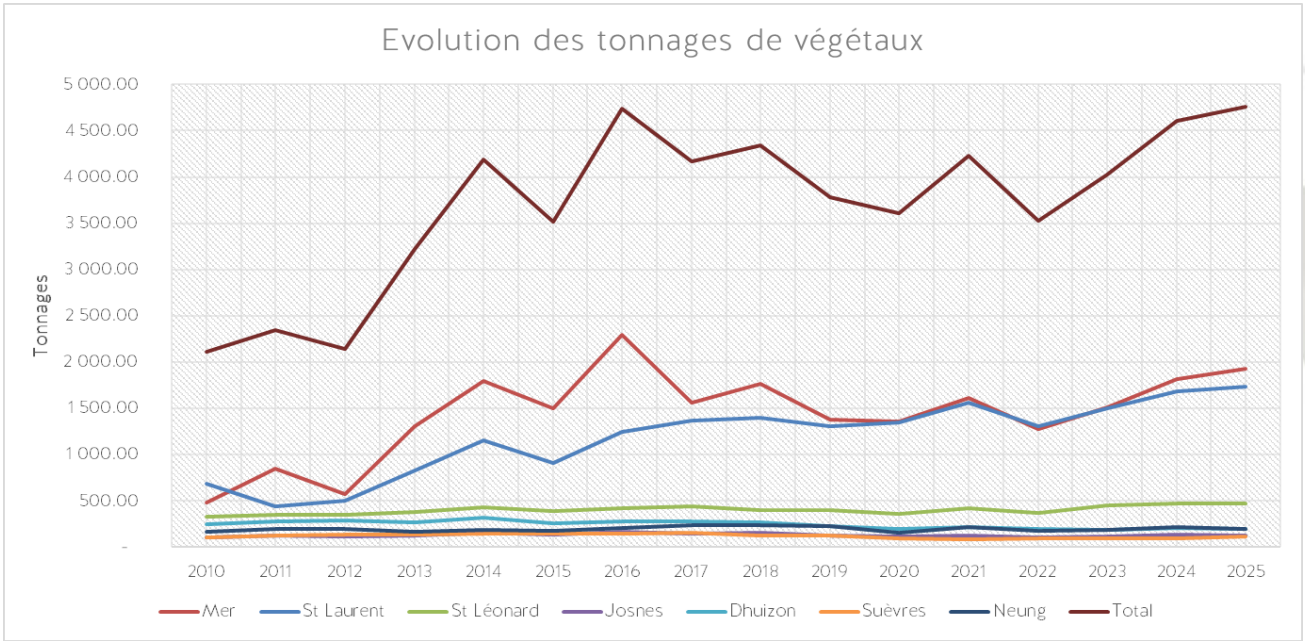

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.2 LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

2.2.1 Le traitement des ordures ménagères

2.2.1.1 L'incinération des Ordures Ménagères



Le SIEOM du groupement de Mer a repris la gestion de l'usine d'incinération des Ordures Ménagères de Vernou-en-Sologne, en régie depuis le 1er juillet 2002. Cette unité comprenant un four d'une capacité nominale de 2,3 tonnes/heure est aux normes actuelles et a une autorisation d'exploitation fixée à 12 500 tonnes/an. L'énergie est valorisée sous forme de vapeur vendue à la société KNAUF.

6 agents sont employés sur le site afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Bilan de Fonctionnement de l'usine d'incinération :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Tonnage SIEOM	6580.3	6787.16	6947.3	6750.62	5222.98	5368.32	5 233.68	
Tonnage VEOLIA	944.38	594.84	631.14	1152.98	1115.37	1250.86	1 227.54	
Tonnage VALECO					110.88	566.52	527.46	
Tonnage Divers	12.76	25.42	4.92	7.28	4.94	11.84	15.14	
Somme tonnage apports extérieurs	957.14	620.26	636.06	1160.26	1231.19	1829.22	1 770.14	
Total apports usine	7537.44	7407.42	7583.36	7910.88	6454.17	7197.54	7003.82	-2.69%
Tonnage mâchefers	1206.44	1196.18	1263.06	1371.1	1212.14	1418.29	1 266.14	
% de mâchefers produits.	16.01%	16.15%	16.66%	17.33%	18.78%	19.71%	18.08%	
Tonnage Refioms	278.08	275	272.48	263.88	214.92	174.86	165.90	
% de refioms produits/ tonnages incinérés	3.69%	3.71%	3.59%	3.34%	3.33%	2.43%	2.37%	
Tonnages Cendres	165.46	181.28	178.6	150.94	105	113.58	114.48	
% de cendres produits/ tonnages incinérés	2.20%	2.45%	2.36%	1.91%	1.63%	1.58%	0.02	
H production	5186	5453	5521	5268	4081	5229	4824	-7.75%
Performance du four en T	1.46	1.37	1.38	1.50	1.68	1.38	1.45	
Vapeur en tonnes	14 619.00	12 982.00	14 439.00	14 286.00	11 294.00	12 058.00	10 711.00	
NRJ (MWh)	11 353.55	10 082.21	11 213.76	11 094.94	8 771.26	9 364.60	8 318.48	
Ratio NRJ/ tonnes incinérées	1.49	1.37	1.47	1.41	1.35	1.55	1.17	
Chaux (T livrées)	109.84	96.84	88.04	86.6	68.96	79.65	63.86	
T de chaux/ T d'OM incinérée	1.457%	1.307%	1.161%	1.095%	1.068%	1.107%	0.01	

Les services de collecte du syndicat ont apporté en 2025, **5 233.68 tonnes** d'ordures ménagères sur l'UIOM de Vernou. La société SOCCOIM Veolia Propreté a, au cours de l'exercice, complété le tonnage du SIEOM par un apport de **1227.54 tonnes et** VALECO, **527.46 Tonnes**. De plus, avec **15.14 tonnes** d'apports divers, le SIEOM a traité **7 003.82** tonnes de déchets en 2025 sur l'usine de Vernou en Sologne.

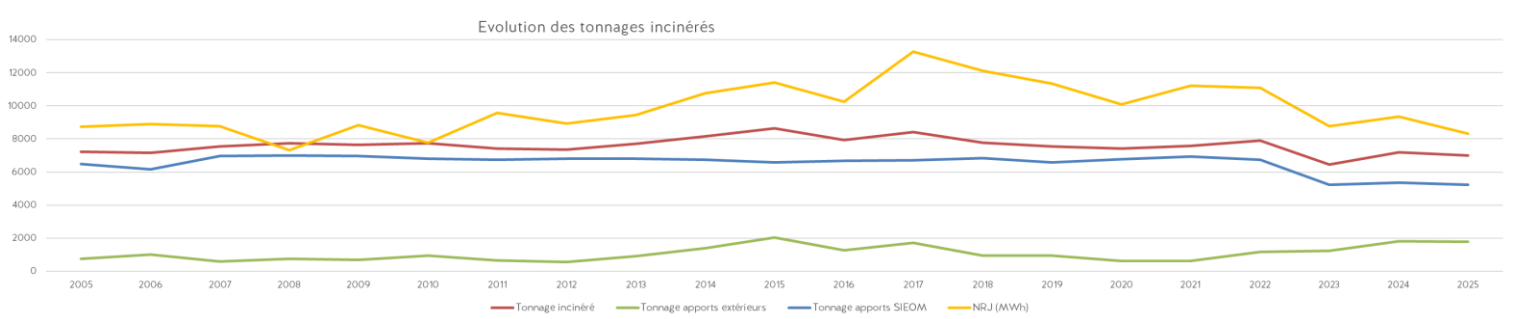

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.2.1.2 Le traitement des OM lors des fermetures de l'UIOM de Vernou

Pendant les arrêts prévus de l'usine (environ 5 semaines par an) nécessaires pour la réalisation des travaux de maintenance de l'installation et pendant les arrêts imprévus suite à des dysfonctionnements, les ordures ménagères collectées ont été vidées directement à l'usine d'incinération Valcante à Blois. **584.74 Tonnes** d'OM collectées par le SIEOM ont ainsi été incinérées en 2025.

2.2.2 Le traitement des emballages ménagers

2.2.2.1 Traitement des emballages ménagers issus de la collecte en porte à porte



Une fois collectés, les emballages (contenu des bacs jaunes) sont triés.

En 2025, tous les emballages et tous les papiers ont été triées sur le nouveau centre de tri de la SPL Tri Val de Loir(e) situé à Parçay-Meslay dont le SIEOM est actionnaire.



Les quantités d'emballages triés au cours de l'année 2025 sont présentées dans le tableau suivant :

	Tonnages expédiés	Représentativité des matériaux par rapport au total trié	soit en Kg/an/habitant (Population Contrat CITEO 32048)
Acier	88.792	4.44%	2.69
Aluminium	17.776	0.89%	0.54
Petits Aluminuim	9.833	0.49%	0.30
EMB MIX PEHD-PP	94.18	4.71%	2.85
EMB PET Couleur	120.15	6.01%	3.64
Film PE	64.55	3.23%	1.95
Flux développement	82.04	4.11%	2.48
Emballages plastiques	360.915	18.06%	10.93
Tétra pack 5.03	39.862	1.99%	1.21
Gros de magasins	44.544	2.23%	1.35
1.05 - carton brun	123.655	6.19%	3.74
Cartonnettes 5.02	502.859	25.17%	15.23
Cartons	710.92	35.58%	21.53
Papiers	253.00	12.66%	7.66
Total matériaux triés	1441.231	72.13%	43.64
Refus de tri	557.005	27.87%	16.71
Total	1998.236	100%	60.36

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.2.2.2 Evolution des tonnages de recyclables expédiées

		2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Emballages	Acier	84.190	69.890	104.805	88.792	-15.28%
	Aluminium	12.159	15.790	25.053	27.609	10.20%
	Emballages plastique	295.542	213.075	345.974	360.915	4.32%
	Cartons bac emballage	533.55	658.27	833.66	710.920	-14.72%
	Total emballages triés et expédiés	925.438	957.028	1309.494	1 188.236	-9.26%
	Papier	435.45	351.2	330.198	253.000	-23.38%
	Verre	1318.56	1323.88	1311.52	1 430.590	9.08%
	Carton déchetteries	316.73	302.42	308.22	261.850	-15.04%
	Ferraille déchetteries	272.98	261.05	275.88	287.540	4.23%
	Total des matériaux recyclables triés et expédiés	3269.158	3195.578	3535.312	3421.216	-3.23%

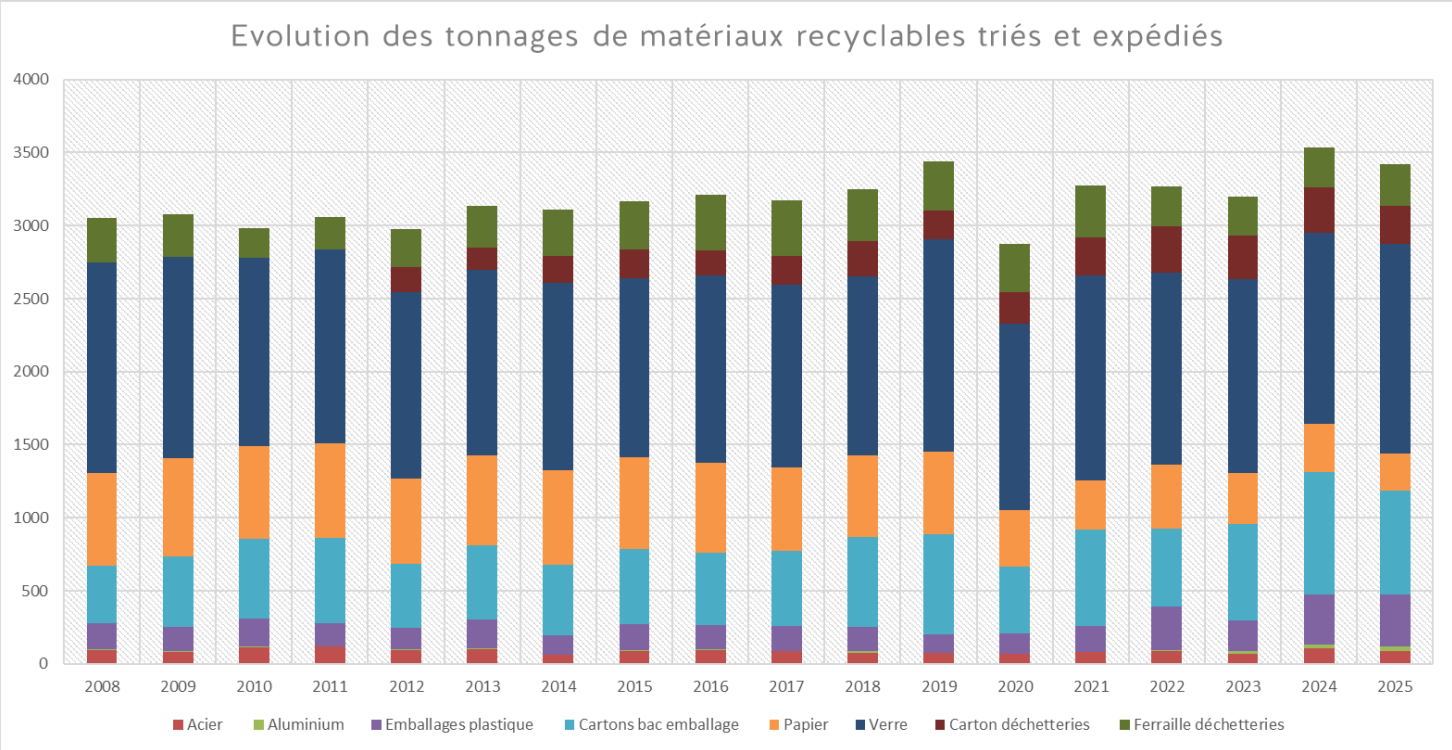

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.2.2.3 Evolution des tonnages de refus de tri

		2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Refus de tri	Refus de tri des **emballages** collectés en porte à porte	264.54	358.22	579.63	557.005	-3.90%
	Refus de tri présents dans les **cartons de déchetterie**	14.021	14.632	16.728	16.690	-0.23%
	Refus de tri des **papiers** collectés en point d'apport volontaire	8.762	-	-	-	
	Total Refus	287.325	372.855	596.354	573.695	-3.80%

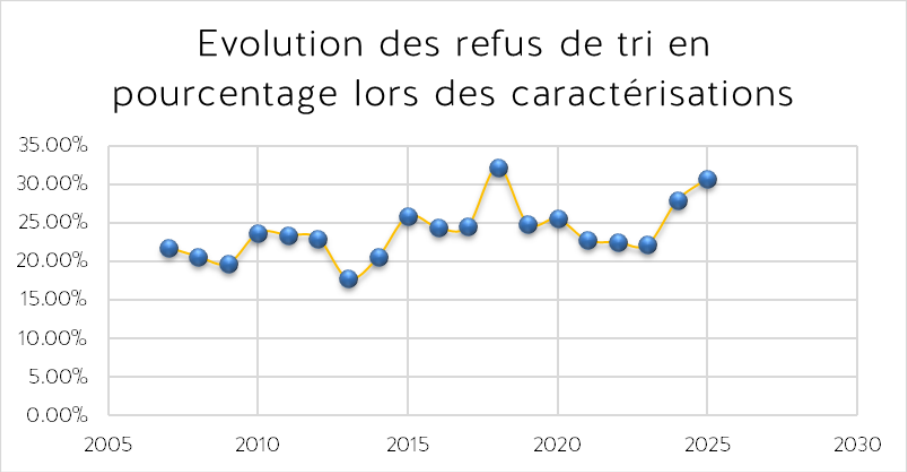

* La caractérisation des emballages consiste à déterminer la composition du contenu des bacs jaunes en entrée de centre de tri. 12 caractérisations sont ainsi réalisées chaque année.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.2.3 Le Traitement des déchets issus des déchetteries

La localisation des unités de traitement et des modes de traitement des déchets issus des déchetteries, sont présentés dans le tableau ci-après :

Matériaux	Tonnage	Unité de traitement localisation	Mode de traitement
Déchets végétaux	1 686.76	Setrad Compost - Mezières-Les-Cléry (45)	Compostage Valorisation organique
	2 571.48	Setrad - Saint-Peravy-la-Colombe (45)	
	501.36	Veolia par Campagne et Fils - Prunier-en-Sologne (41)	
Bois	841.66	Veolia - CDT Mur de Sologne (41)	Recyclage / Valorisation énergétique
Cartons	240.72	Veolia - CDT Mur de Sologne (41)	Tri et recyclage
	46.04	Veolia - CDT Chaingy (45)	Tri et recyclage
Encombrants	1 187.16	Veolia ISDND - Soings-en-Sologne (41)	Enfouissement
	5.12	Veolia - CDT Mur de Sologne (41)	Enfouissement
	192.50	Veolia - Chaingy transfert (45)	Valorisation énergétique
	318.02	Veolia - Chaingy CSR (45)	Valorisation énergétique
Mobilier	898.04	Veolia - CDT Mur de Sologne (41)	Tri / Recyclage / Valorisation énergétique / Enfouissement
Métaux	287.54	Barbat Recyclage - Blois (41)	Recyclage
Gravats	1 164.72	Veolia - plateforme de Mur-de-Sologne (41)	Recyclage
Plâtre	176.10	Veolia - CDT Mur de Sologne (41)	Recyclage
DDS	38.595	Eco-DDS (par BS Environnement - Saint-Ouen [41])	Tri / Incinération/ Valorisation énergétique / Stockage
	21.807	BS Environnement - Saint-Ouen (41)	
DEEE	209.661	Ecosystem par : GEMHF : Revival - Rocquancourt (14) GEMF : Triade Electronique - Saint-Sylvain-d'Anjou (49) Ecrans : Environnement Recycling - Domerat (03) PAM : Triade Electronique - Saint-Sylvain-d'Anjou (49)	Recyclage
Articles de bricolage et jardin / Jeux et jouets	8.43	Ecomaison par : Cap Recyclage - Saint Amand Longpré (41)	Réemploi / Recyclage / Valorisation énergétique / Stockage
Articles de sport et loisirs	15.190	Ecologic par : Cap Recyclage - Saint Amand Longpré (41)	Réemploi / Recyclage / Valorisation énergétique / Stockage
Articles de bricolage et jardin thermiques	3.260	Ecologic par : Cap Recyclage - Saint Amand Longpré (41)	Réemploi / Recyclage / Valorisation énergétique / Stockage
Huiles Minérales	18.56	ALOE Environnement - Picoty Centre - Montmorillon (86)	Recyclage Valorisation énergétique
Huiles Végétales	1.632	BS Environnement - Saint-Ouen (41)	Recyclage Valorisation énergétique
Piles	2.290	Corepile par : Martin Environnement - Plateforme (45) puis Paprec D3E (33)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques.
Néons	1.110	Ecosystem par : Artemise - Vulaines (10)	Recyclage Valorisation énergétique
Cartouches d'encre	-	Printerre - Cherisy (28)	Recyclage
Pneus	1.267	Aliapur par Mégapneus - Reignac-sur-Indre (37)	Recyclage Valorisation énergétique
Laines de verre	5.04	Cap Recyclage - Saint Amand Longpré (41)	Recyclage / Stockage
Laines de roche	0.90	Cap Recyclage - Saint Amand Longpré (41)	Recyclage / Stockage
Amiante	2.94	Paprec CRV - Montmirail (72)	Stockage

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.2.4 Le compostage individuel.



Sur le territoire du SIEOM, une opération favorisant le compostage individuel est mise en place depuis 2004.

Jusqu'au 31 décembre 2023, les composteurs étaient mis à disposition de la population moyennant une participation de 15.00 euros (400 litres) ou 23.00 euros (600 litres).

A compter du 1er janvier 2024, et concomitamment à la réduction de la fréquence de collecte des Ordures ménagères, les composteurs ont été gratuitement mis à disposition des usagers du Syndicat.

La part de fraction fermentescible qui ne va plus à l'incinération est cependant difficile à quantifier. Cependant, nous notons une diminution significative du tonnage d'Ordures Ménagères collecté à partir de 2024.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nbre de composteurs achetés par le SIEOM	250	0	250	210	210	210	210	0	176	0	0	80	50	100	50	94	44	31	160	276	4000	0
																	Nombre de composteurs achetés depuis 2004:					**6401**





Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

2.2.5 Les actions de communication

La maison de la Loire réalise pour le compte de notre syndicat l'ensemble des animations liées au tri, à la gestion et à la prévention des déchets.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions menées par thématique au cours de l'année 2025 par les animateurs de la maison de la Loire :



BILAN DES ANIMATIONS

ANIMATIONS SCOLAIRES

TYPE D'ANIMATION	NB D'ÉCOLES	NB DE CLASSES	NB D'ENFANTS
Tri et gestion des déchets	18	36	702
Gaspillage alimentaire	9	21	409
Compostage	7	19	408
TOTAL	**34**	**76**	**1 519**

AUTRES ANIMATIONS

STRUCTURE	NB DE STRUCTURES	NB DE GROUPES	NB DE PERSONNES
ALSH Mer, CHRS Lataste Mer	3	3	47

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1.1 Tableau des dépenses de fonctionnement 2025

Charges à caractère général	3 676 576.78	Charges de personnel et frais assimilés	1 530 504.98
Eau et assainissement	22 136.53	Personnel affecté par la commune membre du GFP	4 243.62
Energie - Electricité	127 695.55	Autres personnel extérieur	15 267.30
Combustibles	40 443.49	Cotisations versées au FNAL	775.69
Carburants	249 589.01	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique	20 468.22
Alimentation	2 330.76	Autres impôts, taxes et versements	2 336.66
Produits de traitement	70 949.59	Personnel titulaire - Rémunération principale	539 942.30
Autres fournitures non stockées	20 178.84	Personnel titulaire - Supplément familial	9 210.69
Fournitures d'entretien	6 779.39	Personnel titulaire - NBI	4 207.50
Fournitures de petit équipement	21 493.52	Personnel titulaire - Autres indemnités	223 958.55
Vêtements de travail	25 669.49	Personnel non titulaire - Rémunérations	199 939.99
Fournitures administratives	2 816.26	Personnel non titulaire - Supplément familial	4 015.89
Autres matières et fournitures	6 088.50	Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	2 541.71
Contrats de prestations de services avec des entreprises	1 932 524.59	Autres indemnités	41 738.50
Locations immobilières	22 795.91	Rémunération des apprentis	2 623.41
Locations mobilières - Locations matériel roulant	111 919.50	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	156 136.26
Locations mobilières - Autres	35 374.68	Cotisations aux caisses de retraite	206 120.40
Terrains	15 882.59	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 024.53
Entretien et réparations bâtiments publics	23 492.78	Cotisations pour assurance du personnel	68 620.86
Entretien et réparations sur matériel roulant	284 962.62	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	46.10
Maintenance	24 867.52	Cotisations aux autres organismes sociaux	9 449.80
Assurance multirisques	75 973.95	Versements aux œuvres sociales	7 597.00
Versements à des organismes de formation	6 166.40	Médecine du travail, pharmacie	1 056.00
Autres frais divers	361.20	Autres charges sociales diverses	184.00
Autes honoraires, conseils...	2 975.95	Autres charges de gestion courante	59 754.45
Annonces et insertion	108.00	Indemnités de fonction (élus)	7 650.36
Fêtes et cérémonies	1 285.28	Cotisations retraite (élus)	611.68
Catalogues et imprimés	10 543.28	Cotisations de sécurité sociale - Part patronale (élus)	891.57
Voyages et déplacements	5 451.42	Créances admises en non-valeur	0.01
Frais d'affranchissement	3 350.00	Créances éteintes	740.80
Frais de télécommunications	9 588.66	Subvention aux personnes de droit privé	1 700.00
Services bancaires et assimilés	721.21	Droits d'utilisation - informatique en nuage	1 057.06
Concours divers	1 281.18	Autres redevances pour concessions, brevets, licences	23 838.81
Frais de nettoyage des locaux	4 465.55	Autres charges de gestion courante - Autres	23 264.16
Autres services extérieurs	293 477.58	Charges financières	51 449.15
Taxes foncières	34 530.00	Intérêts réglés à l'échéance	46 455.87
Autres droits TGAP	178 306.00	Rattachements des ICNE	-723.08
Opé. d'ordre de transferts entre sections	421 521.51	Montant des ICNE de l'exercice	5 716.36
Dotations aux amortissements des immobilisations	415 898.77	Charges spécifiques	157.00
différences sur réalisations (positives)	5 622.74	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	157.00
		Total des dépenses de fonctionnement	5 739 963.87

Les chiffres sont exprimés en euros TTC.

Depuis le 1er janvier 2023, le SIEOM du Groupement de Mer assure pour le compte du Syndicat VALECO les prestations de collecte en porte à porte de leurs ordures ménagères et de leurs emballages sur l'ensemble des dix communes de leur territoire collecte, à savoir les communes de : Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Huisseau-sur-Cosson, Mont-Près-Chambord, Bracieux, Tour-en-Sologne pour la Communauté de Communes Grand Chambord et Villexanton, Maves, Mulsan, Cour-sur-Loire pour la Communauté de Communes Beauce Val de Loire.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

Le coût de cette prestation intégrée aux dépenses générales de fonctionnement du syndicat est de 535 000€TTC pour l'année 2025.

3.1.2 Tableau des recettes de fonctionnement 2025

Résultat de fonctionnement reporté	537 308.33
Atténuations de charges	67 773.96
Remboursements sur rémunérations du personnel	65 225.76
Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 548.20
Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	885.00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	968 635.24
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	164 707.00
Autres prestations de services	575 333.33
Aux autres organismes	19 224.43
Autres produits d'activité annexes	209 370.48
Accise sur l'électricité	10 619.00
Dotations, subventions et participations	4 429 452.03
FCTVA	**18 954.61**
Etat - Autres	**22 416.00**
Groupements de collectivités - TEOM	**3 707 308.08**
Autres (Eco-organismes + subvention Ademe))	**680 773.34**
Citeo	648 971.47
Corepile	420.00
Ecologic	3 000.00
Ecomaison	20 503.82
Ecosystem	7 878.05
Autres produits de gestion courante	498 227.88
Dédits et péanlités perçus	**3 750.00**
Autres Eco-oraganismes - Sous-total	**22 819.15**
Eco DDS	7 129.35
OCAD3E - Ecosystem	13 939.80
Refashion	1 750.00
Régul impôts - Apurement centimes TVA	**0.42**
Remboursement sinistre	**2 600.00**
Rattrapage TVA - VEOLIA	**9 605.90**
Apports Usine	**150 034.36**
Reprises matériaux	**275 372.82**
Reprise Verre	14 679.84
Reprise Ferraille-Métaux déchetteries	47 126.40
Emballages Tri Val de Loire	184 442.29
reprise cartons déchèteries	29 124.29
SMICTOM de Sologne(Neung/Dhuizon)	**34 045.23**
Produits financiers	23.10
Produits exceptionnels	9 663.62
Mandats annulés ou atteints par la doléance quadriennale	4 040.88
Produits de cession	5 622.74
Total des recettes de fonctionnement	6 522 588.16

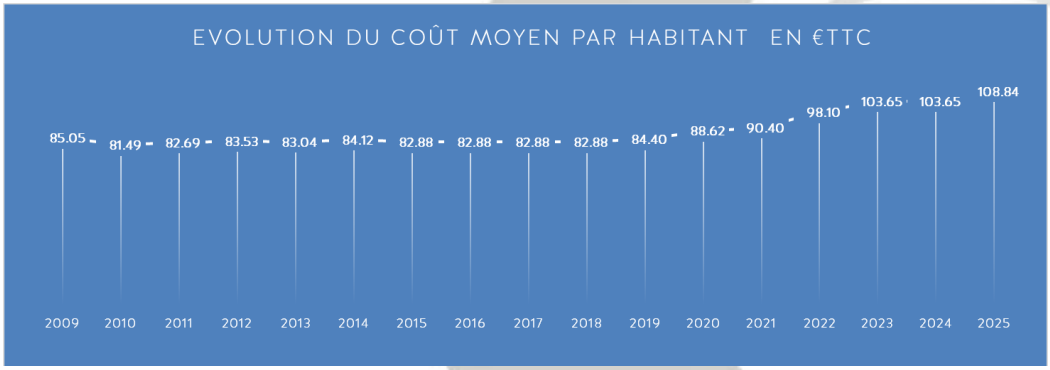

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_125_2026-DE

3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Tableau des dépenses d'investissement 2025

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2025. Les chiffres sont exprimés en euros TTC.

Amortissement subvention d'équipement	885.00
Remb. Emprunt	270 974.74
Frais d'étude et de développement	27 900.00
Shéma directeur des déchetteries et étude Biodéchets	27 900.00
Terrains bâtis	603.27
Autres installations, matériel et outillage techniques	55 143.72
Bacs - PAV	39 674.52
Compresseur Collecte	2 184.00
Biosceaux	5 868.60
Cuve AD BLUE - Collecte	2 862.00
Nettoyeur haute pression - Usine	4 554.60
Autres matériels de transports	5 400.00
Remorque agricole	5 400.00
Autres immobilisations corporelles	3 364.80
Caméras de sécurité - Collecte	3 364.80
Mobilier - Autre matériel de bureau et mobiliers	1 621.10
Mobilier - Nouveaux locaux administration	1 621.10
TOTAL	365 892.63

3.2.1 Tableau des recettes d'investissement 2025

Excédent de fonctionnement capitalisé	23 479.86
F.C.T.V.A	61 978.57
Subvention Etat et établissements nationaux	26 180.00
Amortissements	415 898.77
Frais d'études	32 910.00
Concessions et droits similaires (OS)	4 153.00
Autres agencements et aménagements de terrains	15 648.00
Matériel et outillage de voirie (OS) - Matériel roulant	217 779.27
Autre matériel et outillage de voirie (OS)	1 523.28
Autre matériel technique	82.00
Autres installations, matériel et outillage techniques (OS)	135 157.16
Matériel de bureau (OS) - Autre matériel informatique	5 302.84
Mobilier (OS) - Autres matériels de bureau et mobiliers	3 343.22
Plus ou moins value sur session d'immobilisations	5 622.74
Frais d'études	603.27
Affectation du Résultat - Recette Invest.	7 780.14
Emprunt	-
TOTAL	541 543.35

3.3 LE FINANCEMENT DU SERVICE

Depuis le 1er janvier 2004, le financement du service est notamment assuré par :

- les participations financières versées au syndicat par les Communautés de communes pour leurs communes adhérentes (soit 3 707 308.08 € en 2025). Les Communautés perçoivent alors la TEOM,
- le produit de la vente de la vapeur (209 370.48 € en 2025),
- le produit de la redevance spéciale (164 707 € en 2025),
- les aides des Eco- Organismes (703 592.49 € en 2025),
- la vente des matériaux triés (275 372.82 € en 2025),
- les participations des autres syndicats pour les prestations faites pour leur compte (568 330.06 € en 2025).